

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
136

1986

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-04

Amendement 1

**Dimensions des balais et porte-balais
pour machines électriques**

Amendment 1

**Dimensions of brushes and brush-holders
for electrical machinery**

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 2 de la CEI: Machines tournantes.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
2/909/DIS	2/920/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 2

SOMMAIRE

Ajouter le titre de la nouvelle annexe D comme suit:

Annexe D – Valeurs recommandées pour l'épaisseur des cosses axiales, des cosses drapeau et des cosses à deux bourrelets

Page 6

Pour les figures 1 et 2 remplacer l'explication du symbole t par ce qui suit:

t = dimension tangentielle d'un balais (ou d'un jeu de balais jumelés)

Page 10

5 Tolérances sur les dimensions principales t et a des balais de charbon et porte-balais et sur la dimension r des balais de charbon

Remplacer, à la page 12, le texte existant à la lettre b) balais jumelés, par ce qui suit:

Sauf accord contraire entre l'utilisateur et le fournisseur, la tolérance sur la valeur t d'un jeu de balais jumelés est augmentée de 20 μm (ou 0,8 millièmes d'inch) par réduction de sa limite inférieure, sa limite supérieure restant inchangée.

FOREWORD

This amendment has been prepared by technical committee 2: Rotating machinery.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
2/909/DIS	2/920/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 3

CONTENTS

Add the title of the new appendix D as follows:

Appendix D – Recommended values of thickness for spade, flag and double shoe terminals

Page 7

For figures 1 and 2 replace the explanation for t by the following:

t = tangential dimension of a brush (or set of split brushes)

Page 11

5 Limits and tolerances on principal dimensions t and a of the carbon brushes and brush-holders and on dimension r of carbon brushes

Replace, on page 13, the existing text of b) split brushes by the following:

Unless otherwise agreed by the user and the supplier, the tolerance of the value t of a set of split brushes is increased by 20 μm (or 0,8 thousandths of an inch) by reducing its lower limit, whilst maintaining its upper limit unchanged.

Page 32

8 Connexions des balais

Remplacer, dans la note du Tableau XIV, dans la note 2 du Tableau XV et dans la note 3 du Tableau XVI, faisant référence à l'épaisseur de matériau (bande), les mots suivants:

de la série R20 de la Recommandation ISO/R388.

par:

les valeurs recommandées données en annexe D.

Page 40

8.8 Intensités admissibles dans les cosses et épaisseurs minimales des cosses

Supprimer le deuxième alinéa sous le Tableau XXI, à la page 42, et le remplacer par le nouvel alinéa suivant:

Les valeurs de courant concernent les cosses dont le collet est roulé ou serti. Les valeurs de courant des cosses tubes ne font pas partie de cette norme.

Page 62

Ajouter la nouvelle annexe D suivante:

Annexe D

Valeurs recommandées pour l'épaisseur des cosses axiales, des cosses drapeau et des cosses à deux bourrelets

(voir Tableaux XIV, XV et XVI)

mm	inches	mm	inches
0,56	0,02205	1,40	0,0551
0,63	0,02480	1,60	0,0630
0,71	0,02795	1,80	0,0709
0,80	0,03150	2,00	0,0787
0,90	0,03543	2,24	0,0882
1,00	0,0394	2,50	0,0984
1,12	0,0441	2,80	0,1102
1,25	0,0492	3,15	0,1240